

RESPONSABILITÉ ENVERS LE PUBLIC

Rétrospective



CBC | RADIO-CANADA EST TENUE D'INFORMER LES CANADIENS QUANT À SA FAÇON DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS. CETTE RESPONSABILITÉ S'EXERCE PAR L'ENTREMISE D'UNE VARIÉTÉ DE CIRCUITS DE COMMUNICATIONS. AINSI, LA SOCIÉTÉ REND DES COMPTES AU PARLEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN DANS SON RAPPORT ANNUEL ET SON SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE, AU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC) EN FOURNISSANT LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET LES RELEVÉS FINANCIERS REQUIS À LA FIN DE L'ANNÉE DE RADIODIFFUSION AINSI QU'AUX PARTIES INTÉRESSÉES AU COURS DE DISCUSSIONS OUVERTES ET PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SES SITES WEB.

NORMES ET PRATIQUES JOURNALISTIQUES

CBC | Radio-Canada applique des normes et pratiques journalistiques très complètes. Toute plainte non résolue par les services de programmation à la satisfaction du plaignant est examinée et traitée par l'un des deux ombudsmans indépendants de la Société. Ces deux ombudsmans jouent un rôle central dans la responsabilisation du radiodiffuseur public national et dans sa transparence à l'égard des Canadiens. Selon le cas, on peut joindre l'ombudsman à l'une ou à l'autre des adresses suivantes : Bureau de l'ombudsman, Services français, CBC | Radio-Canada, CP 6000, Montréal (QC) H3C 3A8 (ombudsman@radio-canada.ca) ou The Ombudsman, English Networks, CBC | Radio-Canada, PO Box 500, Station A, Toronto ON M5W 1E6 (ombudsman@cbc.ca).

De grands organes de presse internationaux, comme la BBC, France 2 Télévision et *The New York Times*, ont fait l'objet de controverses au cours des dernières années. Aussi, en 2003-2004, le président-directeur général avait demandé au Comité des normes et pratiques journalistiques de la Société de passer en revue la politique journalistique de CBC | Radio-Canada et de s'assurer qu'elle était respectée de façon uniforme dans toutes les composantes médias.

POLITIQUE SUR LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

En 2004-2005, au terme d'un examen qui aura duré une année, le Comité a présenté au Conseil d'administration son rapport intitulé *Leçons d'une crise*, qui vise à resserrer les normes journalistiques en usage à la Société. CBC | Radio-Canada est fière de fixer une nouvelle norme de référence en matière de journalisme, qui pourra servir à tous les autres médias du pays.

Cette année, la Société a adopté et commencé à appliquer sa politique sur la divulgation d'actes répréhensibles, appelée aussi « politique de dénonciation ». Créée en marge du projet de loi du gouvernement fédéral qui régit la dénonciation d'actes répréhensibles dans la fonction publique, la politique de CBC | Radio-Canada a été approuvée par le Conseil d'administration à l'automne 2004. Elle vise à renforcer la transparence, la responsabilisation, la responsabilité financière et le respect de l'éthique au sein de la Société, et à protéger de façon adéquate contre d'éventuelles représailles les employés de CBC | Radio-Canada qui dénoncent des actes répréhensibles. Pour assurer l'intégrité et la crédibilité de cette politique et veiller à son application, la Société a nommé un agent indépendant qui sera chargé de recevoir, de consigner et d'examiner toutes les déclarations d'actes répréhensibles qui lui seront présentées.

De haut en bas :

1. *nerve*, CBC Television et CBC.ca
2. *Dragon Booster*, CBC Television
3. *Surprise! It's Edible Incredible!*, CBC Television
4. Katerine-Lune Rollet, *Têtes @ Kat*, Télévision de Radio-Canada
5. Dominique Demers, *Dominique raconte...*, Télévision de Radio-Canada
6. *Watatatow*, Télévision de Radio-Canada

